

L'an deux mil seize et le premier avril à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. FOURNIER Bernard, CANDY Roger, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise et BÉGOU Yvette.

Absents : MM. ARNAUD Loïc (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène), VELLA Rémy (pouvoir donné à CANDY Roger) et Mme BENACCHIO Patricia (excusée).

Secrétaire de séance : Mme ELAPHOS Marie-Hélène.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Vote des budgets primitifs 2016 :

*Commune* : Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 339 549,18 € et en investissement pour 380 859,69 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de protection contre les chutes de blocs au-dessus du village de La Beaume et la construction de toilettes publiques.

*Service de l'Eau* : Chaque section s'équilibre pour un montant total de 158 848,79 € en fonctionnement et 497 519 € en investissement avec comme réalisation principale la reprise du captage des NAYS et le lancement de la première tranche des travaux sur l'assainissement collectif.

*C.C.A.S.* : Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 206,78 € pour 2016.

- Budgets adoptés à l'unanimité.

Vote des taux communaux des 3 taxes d'impôts locaux pour 2016 :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2015 qui étaient les suivants :

**Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %**

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2016.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions 2016 aux associations :

Le maire rappelle les montants votés en 2015 qui sont maintenus pour l'année 2016, à savoir : 1 720 € pour le Comité des Fêtes (Marie-Hélène ELAPHOS ne prenant pas part au vote en tant que présidente de l'association), 50 € pour le Téléthon, 16 € pour la Truite du Buëch, 76 € pour l'ADMR d'Aspres-sur-Buëch et 100 € pour le Club des Aînés d'Aspres-sur-Buëch. Une subvention de 150 € est accordée également à « l'Association les petits escargots » pour les enfants de l'école d'Aspres-sur-Buëch (Le maire ne prenant pas part au vote de cette aide car sa fille est la présidente de cette association).

- Délibération adoptée à la majorité.

Convention de mise à disposition de la décharge communale à la CCHB :

La Communauté de Communes a reçu le transfert de la compétence « création et gestion de déchèterie et création d'installation de stockage des déchets inertes sur la commune de LA BEAUME ». Afin de régulariser la situation, les terrains de la décharge communale doivent être mis à disposition de la CCHB par convention. Il faudra rester vigilant sur l'emprise de la décharge par rapport au projet d'implantation de la station d'épuration ainsi que sur le passage du chemin à son extrémité.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Détermination des ratios d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux :

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui a été saisi dans le cadre de l'avancement de grade du personnel communal, a donné un avis favorable à la modification du tableau d'avancement de la commune à compter de l'année 2016. Afin d'entériner cette décision la délibération correspondante doit être mise à jour.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux d'assainissement du village : révision du tarif d'assainissement selon les critères imposés par l'Agence de l'Eau pour l'attribution des subventions :

Lors de l'instruction des demandes de financement des futurs travaux d'assainissement par l'Agence de l'Eau il a été constaté que le prix de l'assainissement facturé aux usagers ne rentre pas dans les critères exigés par cet organisme. Afin d'être éligibles à leur subvention il est nécessaire que la commune s'engage à facturer la part d'assainissement sur les factures des abonnés à un tarif supérieur à 0,60 € le m<sup>3</sup>. Après discussion il est proposé d'appliquer le tarif de 0,70 € le m<sup>3</sup> dès cette année.

- Délibération adoptée à la majorité.

Prix de vente de l'annexe au local du vieux Moulin :

M. et Mme MEACCI ont adressé un courrier dans lequel ils proposent le prix de 6 000 € pour acheter à la commune l'annexe au local du vieux moulin hors frais de notaire et de bornage. Cette offre est acceptée par l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Forêt communale : travaux d'infrastructure 2016 :

Dans le cadre de l'application du programme d'aménagement forestier en vigueur, l'ONF a établi un devis pour les travaux d'entretien de la route forestière de l'AUP qui est obligatoire suite aux travaux de réfection de cette piste qui ont été subventionnés. Le montant estimé des travaux s'élève à 3 650 € HT pour 2016. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Avenant à la délibération du 30/09/2011 de concession de passage sur les chemins forestiers pour les propriétaires privés commercialisant leurs produits forestiers :

Le maire rappelle la décision de la commune prise en 2011 pour que les propriétaires de bois qui en font commerce signent une convention de concession de passage sur les chemins forestiers et s'acquittent d'une redevance. Il est rappelé également que les chemins de Banne et du col de Montbrand sont des chemins d'exploitation et ne sont pas classés dans la voirie communale en tant que chemins ruraux bien qu'ils soient entretenus par la commune. Afin de simplifier cette procédure administrative, il est proposé de régulariser cette situation en appliquant d'office cette redevance au fur et à mesure que le bois est extrait, les volumes extraits de la forêt étant contrôlés par les services de l'ONF.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente de biens sur la commune : exercice du droit de préemption :

La SNCF a transmis à la Commune le 17 mars dernier une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente de la maisonnette sise à Chaures leur appartenant afin de savoir si la commune souhaite exercer son droit de préemption car il s'agit d'un bien appartenant à l'Etat et la commune est prioritaire pour l'acquérir. Le service des Domaines a estimé ce bien à 15 000 €. Après réflexion le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

Questions diverses :

*Travaux d'assainissement* : Etant donné que la tranche de travaux prévue cette année inclut la Grande Rue depuis son intersection avec la RD 993 jusqu'au chemin du vieux Moulin, il serait judicieux de ne pas la réaliser en premier car la commune doit faire refaire également le captage des Nays et les engins de chantier devront passer par cette rue au risque de détériorer le revêtement. Il serait préférable d'attendre que le captage soit réalisé avant d'engager cette tranche de travaux. Pour l'année 2016 il est donc prévu de réaliser les tronçons n° 2 de la rue de la Côte, n° 3 de la rue du Centre et n° 5 de la rue du Roure.

*Maison ZELT* : Deux personnes ont visité le bâtiment et semblent intéressées pour l'acheter. Par ailleurs une agence immobilière a établi une estimation de ce bien.

*Projet de hangar communal* : La maison ZELT étant en vente ainsi que le local technique du vieux moulin, il est envisagé de construire un hangar municipal pour abriter et stocker l'ensemble du

matériel. Un espace suffisamment vaste serait disponible sur une partie du quai sans avoir à empiéter sur la zone réservée aux festivités. Des plans doivent être constitués pour pouvoir déposer le permis de construire. Il en est de même pour les devis afin de constituer un dossier de demande de subvention.

*Révision du POS en PLU* : Le cahier des charges pour l'appel d'offres destiné à recruter un bureau d'études a été établi avec le concours du CAUE et doit être publié le 8 avril prochain. A l'issue de la consultation qui doit durer jusqu'au 10 mai le CAUE prévoit de remettre son analyse des offres dès le 26 mai afin de pouvoir auditionner les candidats.

*Alimentation d'eau* : Suite à l'estimation des travaux faite pour raccorder la commune sur le réseau de Saint Pierre d'Argençon effectuée par le cabinet SERET dont le montant est très élevé, le projet initial de reprendre le captage des Nays redevient compétitif et prioritaire.

*Voirie* : Le maire a rencontré M. Gérard TENOUX, conseiller départemental, qui lui a promis d'attribuer à la commune 15 000 € de subvention pour la réfection de la vieille route du Villard.

*Logement communal* : Le F2 du 2<sup>ème</sup> étage du village qui doit être reloué est en cours de rafraîchissement. La cuisine doit être refaite et des radiateurs changés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.**